(2) COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise AB RENOV Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31 12 2022 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2021 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens		215	214	
	Production vendue : services *		217	218	102 541 / 83 763
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	6 717 / 20 802
	Autres produits			230	1 001 / 28
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)	232	110 259 / 104 593
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	16 768 / 9 225
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	32 641 / 45 506
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 841)			244	1 237 / 2 017
	Rémunérations du personnel *			250	52 141 / 40 689
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 645 / 1 964
	Dotations aux amortissements *			254	235 /
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	16 / 0
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation		(II)	264	105 681 / 99 401
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	4 578 / 5 192
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	
	Produits exceptionnels		(IV)	290	1 052 /
	Charges financières		(V)	294	70 / 16
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	300	320 / 75
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348		
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	5 240 / 5 101
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	5 240 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248			330	320
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992				350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	5 560 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * 6 327 dont imputés sur le résultat :				360 5 560
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0 / 372

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise : AB'RENOV — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 30 rue Pierre Brasseur 77100 MEAUX

Numéro SIRET * : 8 5 1 6 2 6 3 2 5 0 0 0 1 9

"Copie certifiée conforme à l'original et le Président"

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	1 250	030 235	1 015	
	Immobilisations financières * (1)		040	90	042	90	90
	Total I (5)		044	1 340	048 235	1 105	90
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	44 057	070	44 057	49 122
		Autres * (3)	072	4 173	074	4 173	5 289
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	5 173	086	5 173	6 431
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	53 403	098	53 403	60 841
	Total général (I+II)		110	54 743	112 235	54 508	60 931

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	17 521	12 420
	Résultat de l'exercice	136	5 240	5 101
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	23 860	18 621
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	9 383	10 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 101	18 216
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 2 000)	172	16 164	14 095
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	30 648	42 311
	Total général (I + II + III)	180	54 508	60 931

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 250
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB'RENOV

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
Siège social : 30, rue Pierre Brasseur 77100 MEAUX
N° d'identification : 851 626 325 RCS MEAUX

Je soussigné Didier SOTTIZON, agissant en qualité de Président et de seul associé de la société AB'RENOV après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi,
prends les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées par l'article L. 223-19 du code de commerce.

Prise de décisions :

*** Première décision**
L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 5 239,52 €. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

*** Deuxième décision**
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- La totalité en report à nouveau, soit		5 239,52 €
	TOTAL	5 239,52 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

SD

*** Troisième décision**

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

*** Quatrième décision**

L'associé unique rappelle que le Président n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'associé unique décide de fixer ultérieurement la rémunération de Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

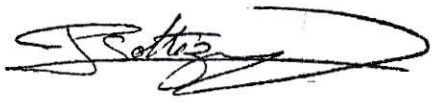
Le Président aura droit au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Meaux

Le 30 avril 2023

Didier SOTTIZON
Associé unique - Président



"Copie certifiée conforme à l'original"

